



## **Communiqué #2 National Framework – Overview**

As outlined in the Communiqué sent on March 15 to BCRSP certificants and CSSE members, the BCRSP and the CSSE have developed an idealized model of collaboration amongst professional bodies that will help ensure a consistent application of a national standard as regulatory efforts develop in each province and territory. This framework, called the National Framework, is a system of organization intended to foster communication and linkages among organizations, and to minimize administrative and other process duplication to realize a resource effective business model.

The National Framework recognizes that regulation of the profession is not going to happen overnight, and provincial and territorial efforts will develop at different paces. This model ensures that there is continual oversight of those already registered within a certification body as safety generalists or within an OHS specialty area such as hygienists, occupational health nurses, ergonomists, etc., in the absence of a provincial regulatory body.

[Click here](#) for an illustration of the conceptualization of the National Framework.

The National Framework envisions a different landscape for the OHS profession in Canada, and it is important to understand that the governance structures that are in place today may not be the same in the future. A national examination board would typically be structured with direct input from regulatory bodies; however, as regulation is not going to occur simultaneously in all provinces and territories, working models will need to be developed to ensure the appropriate inputs are informing the structure. We recognize this is a work in progress, and we believe that the best way to drive progressive change in all jurisdictions is to work with a coordinated approach that will raise the bar collectively for the OHS profession in Canada.

Over the coming weeks, we will be communicating more on the National Framework and the role of the various organizations identified within it.

As a reminder, last week we encouraged certificants and members to provide your feedback on regulation via a short [survey](#) – if you have not already done so, the survey will remain open until March 29. Please take 5 minutes to provide your input into this important issue.



## Communiqué n° 2 Aperçu du cadre national

Comme nous l'avons indiqué aux membres certifiés du CCPSA et aux membres de la SCSST dans le communiqué envoyé le 15 mars dernier, les deux organisations ont élaboré un modèle idéal de collaboration entre les organismes professionnels afin de garantir une application uniforme d'une norme à l'échelle nationale à mesure que les initiatives de réglementation seront mises en place dans chaque province ou territoire. Ce modèle, appelé « cadre national », est un système d'organisation visant à favoriser la communication et à resserrer les liens entre les organisations ainsi qu'à minimiser les chevauchements des démarches administratives et d'autres processus dans le but créer un modèle d'affaires et de ressources qui sera efficace.

Le cadre national reconnaît que la réglementation de la profession ne se fera pas du jour au lendemain et que les efforts des provinces et des territoires se déploieront à des rythmes différents. Le modèle permet d'exercer une surveillance continue sur les personnes appartenant déjà à un organisme de certification (p. ex., les généralistes en sécurité) ou faisant partie d'un domaine particulier en SST (p. ex., les hygiénistes du travail, les infirmiers en santé du travail, les ergonomes, etc.) en l'absence d'un organisme de réglementation provincial.

[Cliquez ici](#) pour voir le schéma de la conceptualisation du cadre national.

Le cadre national envisage un paysage différent pour la profession en SST au Canada, et il est important de comprendre que les structures de gouvernance actuellement en place pourraient changer dans les années à venir. Un comité national d'examen serait normalement structuré de façon à obtenir des recommandations directes de la part des organismes de réglementation. Cependant, étant donné que la réglementation ne sera pas appliquée en même temps dans l'ensemble des provinces et des territoires, des modèles de travail devront être élaborés afin de veiller à ce que les données disponibles alimentent le comité. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et nous croyons que la meilleure méthode pour provoquer des changements progressifs dans les provinces et territoires consiste à utiliser une approche coordonnée qui, de manière collective, relèvera la barre de la profession en SST au Canada.

Au cours des prochaines semaines, nous partagerons d'autres renseignements sur le cadre national et le rôle des différentes organisations ciblées au sein de ce modèle.

Nous vous rappelons que les membres certifiés du CCPSA et les membres de la SCSST ont été invités la semaine dernière à nous donner leur avis dans un court [sondage](#) portant sur la réglementation. Si vous ne l'avez pas encore rempli, vous avez jusqu'au 29 mars 2019 pour le faire. Merci de prendre 5 minutes pour donner votre avis sur cette question importante.